

magne un fléau contre lequel il n'y a malheureusement pas de remède. Si, cependant ! On entend soutenir la théorie suivante : " Triplons le nombre des gendarmes ! " s'écrie un journal. " Sévissions rigoureusement, introduisons dans nos codes des pénalités spéciales ! " Pour peu, on imiterait l'exemple de la Saxe, qui a introduit la peine de la verge dans ses prisons. Un journal allemand, très chauvin, disait ces jours derniers : " Certainement, c'est une honte pour notre patrie de constater que, dans le dernier quart du 19^e siècle, la société ou, pour mieux dire, l'État, ne peut venir à bout de cette question des vagabonds. Deux cent mille individus, robustes pour la plupart, errent à travers les champs, routes, bois, forêts, sentiers, villes et villages des pays allemands, menaçant la sécurité du foyer domestique, cet ornement de la civilisation nationale, et deviennent à tel point à charges des États voisins, que des mesures doivent être prises contre l'inondation des vagabonds allemands." En effet, les États voisins se sont vus obligés à prendre des mesures protectrices ; l'Allemagne a dû accepter les gens qu'on lui renvoie, aussi c'est par transports complets qu'on rapatrie ces coureurs du monde qui tendent la main et le chapeau, et dont on ne se débarrasse rapidement qu'en leur offrant du travail.

Mais les gouvernants ont des recettes à tous les maux, et dans le secret de son cabinet, M. le chancelier de l'empire a médité et trouvé le remède, il a lancé son idée. Pour venir à bout des 200,000 vagabonds (la presse allemande est bien modérée), on va doter les quelques millions d'ouvriers allemands d'un... livret d'ouvrier. L'empire emprunte à un autre empire ses procédés empiriques : quelques millions d'ouvriers honnêtes, laborieux, vont être placés de ce fait, sous la haute surveillance de la police, et cela du fait de ces 200,000 fainéants qui se baladent sur les grandes routes au lieu de travailler.